

Ramonage obligatoire : la réglementation

Décembre 2014

Le ramonage d'une cheminée est obligatoire. Des sanctions sont possibles si la réglementation n'est pas respectée.

- [Définition](#)
- [Obligations](#)
- [Locataire ou propriétaire ?](#)
- [Amende](#)
- [Coût](#)
- [Certificat](#)



Définition

Le ramonage permet d'éliminer les suies et les dépôts du conduit de cheminée via le nettoyage de sa paroi intérieure. Il doit être effectué par un professionnel. La durée de l'intervention est généralement d'une vingtaine de minutes. Elle varie toutefois en fonction de la taille de l'installation.

Le ramonage permet notamment de prévenir les risques d'intoxication au monoxyde de carbone ou d'incendie du conduit de cheminée.

Obligations

La réglementation applicable au ramonage de votre cheminée figure au sein du règlement sanitaire départemental de la commune où vous habitez. Ce document prévoit au minimum que les conduits de fumée des cheminées en fonctionnement doivent être ramonés **deux fois par an**, dont une fois pendant la période de chauffe. Cependant, l'[arrêté préfectoral](#) qui fixe le contenu du règlement peut prévoir des règles plus strictes.

Attention ! Si vous habitez en région parisienne, la plupart des feux de cheminée deviendront interdits à compter du 1er janvier 2015. Pour en savoir plus, voir [Feu de cheminée en Ile-de-France : quelle interdiction.](#)

Locataire ou propriétaire ?

La ramonage est accompli par le syndic pour les conduits collectifs, et par l'occupant pour les conduits individuels. En cas de location, c'est donc le locataire du logement qui doit faire effectuer le ramonage (comme pour l'obligation d'entretien de la chaudière ou l'installation obligatoire d'un détecteur de fumée).

Amende

Le fait de ne pas respecter les obligations imposées par la réglementation expose au paiement de l'amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 3e classe.

Coût

Le ramonage doit être réalisé par une entreprise qualifiée. En fonction de la taille et de l'encrassement du conduit, de votre région et du professionnel choisi, le coût d'un ramonage peut varier du simple au double. Son prix est généralement compris entre 40 et 80 euros (avec des tarifs plus élevés dans les grandes villes, et notamment à Paris).

Certificat

Lorsque l'opération est accomplie, le ramoneur doit remettre un certificat de ramonage à l'occupant ou au propriétaire. Ce document atteste que le ramonage a bien été effectué. Il doit être gardé précieusement jusqu'au prochain ramonage. Il pourra notamment vous être utile vis-à-vis de votre assureur en cas de sinistre dû à un incendie dans votre habitation.

Réalisé en collaboration avec des professionnels du droit et de la finance, sous la direction d'Eric Roig, diplômé d'HEC

Ce document intitulé « Ramonage obligatoire : la réglementation » issu de **Droit-Finances** (droit-finances.commentcamarche.net) est soumis au droit d'auteur. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce site par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite.